

Année scolaire 2024-2025

FOURNITURES – CLASSE DE PETITE SECTION (14^{ème}) à apporter le jour de la rentrée

- **1 gourde** étanche en plastique dur reconnaissable par votre enfant avec son prénom dessus qu'il sache l'ouvrir et fermer seul.
- **1 petit sac à dos** de taille moyenne marqué au nom de l'enfant (pas de cartable) qui servira à rapporter le cahier de liaison et la gourde.
- **2 boîtes de mouchoirs en papier**, à renouveler au cours de l'année.
- **2 rouleaux d'essuie-tout**, à renouveler au cours de l'année.
- **1 sac en tissu**, type tote bag, qui restera au porte manteau avec les **vêtements de rechange** marqués au nom de l'enfant (tenue complète : pantalon, pull, maillot de corps, culotte ou slip, chaussettes) à renouveler dans le courant de l'année selon la saison et la taille de votre enfant.
- **un petit doudou**, marqué au nom de l'enfant, qui restera à l'école **toute** la semaine. Si votre enfant n'a pas son doudou en double, aidez-le à choisir un doudou « spécial école » qui restera à l'école la semaine.
- **Un tablier à commander sur www.letablierbobine.fr** code d'accès ste-marie-antony. Chaque élève arrive le matin avec son tablier et repart le soir avec. La broderie au nom de l'enfant n'est pas demandée.

Pour la sieste :

- **1 grand sac plastique** (type cabas de courses) marqué au nom de votre enfant dans lequel seront mises les affaires de sieste et qui servira pour les rapporter.
- **1 couverture** légère taille lit de bébé marquée au nom de votre enfant (pas de couette ni de grande couverture)
- **Eventuellement 1 petit oreiller plat** (maximum 5 cm d'épaisseur) avec **une taie** (les deux marqués au nom de votre enfant).
- **1 drap housse 120 X 60**

Points d'attention :

Notre démarche pédagogique visant à favoriser au maximum **l'autonomie de l'enfant**, nous vous demandons dès maintenant de fournir à votre enfant des vêtements et souliers qu'il est capable d'ôter et de mettre seul. En conséquence, merci d'éviter ceinture, bretelles, salopette, chaussures à lacets, gants ou vêtements trop difficiles à enfiler. Nous rappelons que les écharpes sont interdites à l'école.

Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés, **doivent être marqués au nom de l'enfant** (manteau, chaussures, gilets, bonnets, cache-cou...).

L'acquisition de la propreté ne doit pas être forcée mais encouragée et accompagnée. Cet apprentissage peut prendre du temps et doit être fait **avant l'entrée en petite section**, ce qui rendra votre enfant plus autonome et confiant.

Pour favoriser le langage et l'adaptation à la vie en collectivité, les tétines ne sont pas autorisées à l'école (ni dans le sac), même durant la sieste. Une explication en amont à la maison est nécessaire. Pour les chagrins de début d'année, le doudou sera accessible librement en classe.